



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de gestion agréés

Question écrite n° 7624

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves préoccupations exprimées par de nombreux experts-comptables au regard de certaines propositions parlementaires visant à relever le plafond d'intervention de tous les centres de gestion agréés et habilités du RSI, le remplacement des contrôles par dossier par de simples contrôles par sondages, ainsi que la déspecialisation des centres qui pourront traiter tout à la fois des BIC, des BNC et des BA. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser la position que le Gouvernement compte adopter quant à ces propositions de modification des règles établies dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'un rapprochement des différents intervenants en matière de comptabilité, un groupe de travail placé sous la présidence d'un inspecteur général des finances, M. Cailleteau, a eu pour mission de proposer d'éventuelles modifications aux textes régissant la réalisation des prestations comptables. Les représentants de l'ordre des experts-comptables, comme ceux des fédérations d'organismes agréés et habilités, souhaitent une évolution du système actuel. Toutefois, un consensus n'a pu se dégager à l'issue des travaux. Eu égard aux avancées importantes faites par chacune des parties, le Gouvernement, conscient de l'enjeu que représente ce rapprochement tant pour les professionnels que pour la petite entreprise, a demandé au groupe de travail de poursuivre ses travaux. Soucieux de permettre à ce dernier de mener ses travaux en toute sérénité pour parvenir à la conclusion d'un accord le plus large possible, le Gouvernement considère comme prématurée toute proposition de modification des règles de fonctionnement établies dans ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7624

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4572

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 891